

## PROCÈS –VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SÉANCE DU 22 novembre

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 novembre à 17h30,

Les membres du conseil d'établissement sont réunis en séance ordinaire, sur convocation du président adressée aux membres le 15 novembre 2022.

Sont présents les membres suivants à voix délibérative :

### **Membres de l'administration :**

M. Francois SOW, Premier Conseiller, représentant du poste diplomatique

M. Jérôme SABATIER-CRUEISE, Proviseur, président du conseil d'établissement

Mme Sophie DEMARET, Proviseure adjointe

Mme Bérengère MARCHIVE, directrice du primaire

M. Nicolas WALLYN-BARON, directeur administratif et financier

### **Représentants des personnels :**

Mme Leticia AGUIRRE, adjointe du Directeur Administratif et Financier

Mme Marine AUVRAY, professeure (1<sup>er</sup> degré)

Mme Camille TSCHAMSER, professeure (1<sup>er</sup> degré )

M. Damien BAGOT, professeur (secondaire)

Mme Claire GABOTTO, professeure ( secondaire)

M. Yohan JUIN, professeur (secondaire)

### **Représentants des parents d'élèves et des élèves du second degrés**

Mme FABARA Lorena, parent d'élève

M. Arnaud MICHEL, parent d'élève

Mme Paola MONCAYO, parent d'élève

M. Alejandro MOGRO, représentant des élèves

M. Alexander ORTEGA, représentant des élèves

Sont présents les membres suivants avec voix consultative :

Mme Marie-Gabrielle CAVÉ, Présidente de la Fondation La Condamine

M. Stalyn RUALES, Recteur équatorien

M. Santiago PAREDES, représentant des anciens élèves

### **Absents :**

M. Francois ANDRES, Conseiller des Français de l'étranger

Mme Tannya BRICARD, Conseillère des Français de l'étranger

Mme Priscille DE CONINCK, Directrice de l'AFD

Mme Rosa DUARTE, DG de l'Alliance française de Quito

Mme Antinea GARCÉS, Vice-présidente Fondation La Condamine

Le Proviseur ouvre la séance à 17h30. Le secrétariat est assuré par M. MICHEL Arnaud, représentant des parents d'élèves.

### **INTRODUCTION**

M. Alejandro MOGRO, a présenté à l'assemblée le projet de fresque qu'il réalisera prochainement sur les murs du Lycée.

M. Le Proviseur rappelle que des portes-ouvertes sont prévues ce samedi matin, et invite tous les parents à participer pour mettre en valeur l'établissement.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

### **2. INSTALLATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, PRÉSENTATION DES MEMBRES**

La liste des membres du conseil d'établissement est renseignée en Annexe.

### **3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité

### **4.**

Le procès-verbal du 5 octobre est validé à l'unanimité.

Le projet sportif « Jeux de l'AmlaNord » est présenté à l'assemblée par son responsable M. Laurent MAROUZET, professeur d'EPS.

Seize délégations se retrouveront à cette occasion à Quito du 8 au 12 mai prochain, pour les niveaux de CM2 et de 6<sup>e</sup>. Chaque délégation sera constituée d'une équipe de 3 garçons et de 3 filles.

Les activités sportives et culturelles sont déjà prévues (basket, badminton, tennis de table, Ultimate, escalade, danse, cirque).

La sélection se fera sur des critères sportifs (tests physique et esprit d'équipe).

### **5.**

La liste des membres du conseil du second degré est renseignée en Annexe.

### **6.**

La liste des membres du conseil de discipline est renseignée en Annexe.

**7.**

La liste des membres de la CHS est renseignée en Annexe.

**8.**

La liste des membres CHSCT est renseignée en Annexe

**9.**

La liste des membres de la cellule de formation continue est renseignée en Annexe.

**10.**

La liste des membres de la commission consultative des personnels de droit local est renseignée en Annexe.

**11.**

La liste des membres du CESCE est renseignée en Annexe

**12.**

La liste des membres de la commission d'attribution des bourses équatoriennes est renseignée en Annexe.

### **13. Installation de la commission éducative**

Pour rappel, le Chef d'Etablissement nomme les représentants des parents d'élèves et du personnel et leurs suppléants.

La commission éducative est réunie en première instance afin de discuter de la situation particulière d'un élève (comportement ou niveau scolaire). Si nécessaire, la situation est ensuite adressée au conseil de discipline.

Le Proviseur dirige cette commission et en désigne les membres. Sont convoqués les représentants des parents d'élève et du personnel. Seront invités également la CPE, le professeur principal de l'élève concerné, et le cas échéant des délégués.

#### Membres titulaires :

Mme Paola MONCAYO (représentante des parents d'élèves)

Mme Claire GABOTTO (représentante du personnel)

#### Membres suppléants :

Mme Lorena FABARA (représentante des parents d'élèves)

M. Yohan JUIN (représentant du personnel)

### **14. Composition du conseil école-collège**

Ce conseil assure la continuité pédagogique et éducative entre le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>e</sup> degré.

Y participeront les enseignants de CM1 et de CM2 pour le 1<sup>er</sup> degré ainsi que les professeurs de mathématiques et de français de 6<sup>e</sup> pour le 2<sup>e</sup> degré. Ce conseil restera ouvert aux autres enseignants qui souhaiteraient y participer.

Seront également présents le Chef d'Établissement, Mme Béragère, Mme Démaret et une AED en charge des classe de Primaire.

### 15. Composition du conseil pédagogique

Le Proviseur en désigne les membres, il précise que la CPE, les coordinateurs des disciplines du second degré ainsi que les représentants des cycles du 1<sup>er</sup> degré seront désignés pour la présente année scolaire. Enfin, selon les questions à l'ordre du jour, il sera ouvert aux autres enseignants.

### 16. Bilan des effectifs de rentrée

Voir en Annexe les effectifs consolidés pour la rentrée scolaire 2022 (l'ajouter en annexe).

L'effectif total est de 1382 élèves pour cette rentrée 2022 (contre une prévision de 1401 élèves), en progression par rapport à l'année dernière (quel était l'effectif de la rentrée 2021 : 1365).

NB : Le projet architectural devient nécessaire à partir d'un effectif d'environ 1500 élèves.

### 17. Mesure de carte solaire

Une demande de création d'un poste de détaché en Technologie a été faite à l'AEFE en octobre dernier.

### 18. Questions diverses

#### 18.1. Questions des enseignants

- 1) a. Dans le cadre de la carte scolaire, les représentants des personnels enseignants demande si l'ouverture du poste de Technologie va entrainer le licenciement d'un poste en contrat local.

Actuellement, la professeure en charge des heures d'enseignements de Technologie excédentaires a été recrutée pour un contrat d'une année scolaire.

- b. Dans le cadre de la carte scolaire, les représentants des personnels enseignants souhaitent des demandes d'ouverture de postes de détachés pour les postes actuellement occupés par des enseignants titulaires mais recrutés en contrat local (c'est à dire actuellement à l'entière charge financière de l'établissement). Cette demande d'ouverture de poste concerne : 1 poste en Physique-Chimie, 1 poste en Espagnol, 3 postes en Primaire.

M. le Proviseur explique que les besoins liés à carte scolaire de l'établissement a déjà été évalué lors d'un échange avec les services de l'AEFE pendant les vacances de la Toussaint. La carte scolaire est présentée au CE à titre informatif. Le Proviseur prend en charge cet aspect de gestion, il a mené le maintien des postes de détachés suivants : 1 en Philosophie (fin de mission anticipée), 1 en Primaire (fin de contrat pour suivi de conjoint), auxquels s'ajoute l'ouverture en Technologie.

#### Les représentants des personnels enseignants répondent :

- l'an passé, la proposition d'ouverture de poste en mathématiques a été proposée en CE par les représentants du personnel. Cette demande du CE remontée à l'AEFE a été acceptée et le lycée est doté d'un poste de détaché supplémentaire en math depuis septembre 2022.
- Lors d'une rencontre virtuelle, en 2021, M. le Directeur de l'AEFE a annoncé que la zone AmLaNord avait vocation à bénéficier d'ouverture de postes de détachés.

- La circulaire 0732 du 21/06/2022 cite : « le CE (...) émet un avis formé par un vote sur : la carte des emplois »

M. Juin, représentant des enseignants, demande un vote du CE pour les avis de carte scolaire, mentionnés par les représentants des personnels enseignants.

Le Proviseur rappelle que les propositions d'ouverture de poste dans une discipline ou un cycle scolaire relèvent de sa prérogative. La seule discipline qui nécessite un besoin de création de poste est la Technologie pour les classes de Collège, aucun besoin d'ouverture supplémentaire n'a été déclaré en Primaire, en Espagnol ou en Physique-Chimie. Il invite les représentants des personnels enseignants à se rapprocher de lui pour la prochaine année scolaire dès la rentrée. Enfin, il constate qu'il y a consensus sur sa proposition : ouverture d'un poste de détaché en Technologie.

- 2) L'avantage familial (qui est un élément de rémunération des personnels détachés auprès de l'AEFE) est en dessous des frais de scolarité demandés par le lycée. Ceci est contraire au texte de loi (décret 2002-22 du 4/01/2002).

La Direction est bien consciente et soutient les enseignants. Le DAF explique que ce n'est pas un problème soluble à l'échelle de l'établissement, c'est un problème au niveau régional. La solution doit être apportée au niveau de l'employeur des détachés, c'est à dire l'AEFE.

Les représentants des personnels enseignants répondent:

- Le lycée La Condamine est un établissement conventionné auprès de l'AEFE, il doit avoir un lien entre la rémunération des détachés et les frais de scolarité demandés par l'établissement.
- Certains enseignants se posent la question de continuer à verser des frais de scolarité qui vont au-delà de la rémunération qui leur est dédiée.

M. le DAF explique que la Fondation est en droit de réclamer l'argent des frais de scolarité, des procédures de recouvrement peuvent être mises en place.

M. le Proviseur explique que les personnels sont amenés à s'exprimer lors d'élection professionnelle la semaine prochaine. Ce vote est une manière d'agir sur ce problème à l'échelle des instances de l'AEFE.

- 3) Les représentants soulèvent le problème des frais de scolarité également pour les contrats locaux.

Le sujet a été discuté au Conseil d'Administration avec un accord à la clé qui arrivera à échéance en août 2023 si un accord est trouvé avec les personnels recrutés localement.

Le Chef d'établissement fait remarquer qu'il faut trouver le juste équilibre pour ne pas faire porter tous les efforts par les parents d'élèves.

Mme Cavet, Présidente de la Fondation, précise que si les personnels sont français, ils peuvent demander des bourses.

Les représentants des personnels enseignants répondent:

- La réduction des frais de scolarité pour les personnels est une source d'attractivité dans les procédures de recrutement notamment de personnels enseignants

Les contrats locaux ne sont pas représentés au Conseil d'Administration, il est intéressant de trouver une modalité pour les intégrer à cette négociation des frais de scolarité pendant l'année 2023.

Monsieur Wallyn-Baron rappelle que des réunions de concertation ont déjà eu lieu sur ce sujet au cours du printemps 2022 en présence des représentants des personnels recrutés localement et qu'elles se poursuivront en 2023.

## 18.2. Questions des parents d'élèves

1) L'assurance médicale (accidents) a eu quelques dysfonctionnements remontés par certains parents (l'assurance n'a pas été reconnue par certains hôpitaux).

La direction de l'établissement répond que les nouvelles cartes d'adhérents seront distribuées la semaine prochaine. Mais que les cartes de l'année précédente restent valables jusqu'à recevoir les nouvelles. Il est possible par ailleurs de contacter l'assurance via les hôpitaux pour les personnes n'ayant pas de carte (pour les nouveaux arrivants en particulier).

De toute façon, une communication générale à destination des parents est prévue de la part de l'établissement.

2) Les adresses électroniques des parents sont en cours de vérification.

3) Les horaires des sorties piscines ne peuvent pas être modifiés.

4) La direction va réfléchir à faciliter les réunions virtuelles avec les parents lorsque les parents le demandent.

5) Les horaires des classes seront mis à jour sur PRONOTE.

6) L'organisation des élections du conseil étudiant a été explicitée. Elle avait été revue et validée avant les élections par le Conseil d'Education.

Mme Lozada confirme que la campagne a été équilibrée et équitable entre les 2 listes (accès, communication, débats, usage de la musique, support et suivi des référents). La participation a été de 76%, l'écart est de 10 voix entre les 2 listes.

La direction va étudier la proposition d'utiliser des isolements avec votes papier l'année prochaine, pour garantir une meilleure confidentialité des votes par les élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

Le Président du conseil d'établissement

Le secrétaire de séance

Jérôme SABATIER-CRUEISE

Arnaud MICHEL

